

Animateur d'Équitation



➤ Le métier

L'Animateur d'Équitation exerce les fonctions suivantes.

- Il participe à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés ;
- Il accueille les différents publics du centre équestre, du poney club et assure la promotion des activités et des animations de la structure ;
- Il assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants et le travail éventuel des équidés dont il a la charge ;
- Il range et entretient les installations, le matériel et les aires de travail et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

Possibilité d'intégrer un BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Équestres après l'obtention de la certification professionnelle d'Animateur d'équitation et sous réserve de réussite aux tests de sélection.

➤ Où exerce-t-il ?

Les animateurs AE pourront être employés dans des structures équestres (association, centre équestre...) affiliées à la FFE.

➤ Conditions d'accès à la formation

- . Être âgé-e au minimum de 18 ans révolus ;
- . Être titulaire des galops 5 ou 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Équitation ;
- . Disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

➤ Epreuves de positionnement

- Une épreuve écrite d'une heure maximum sur la théorie et votre expérience sur l'animation ;
- Un entretien oral de motivation professionnelle ;
- Un test technique à cheval dressage et saut d'obstacles niveau galop 5-6.

➤ Contenu de la formation

La formation se déroule sur un volume horaire de 490 heures en organisme de formation et 455 heures minimum en situation professionnelle. Elle s'organise autour de 3 blocs de compétences :

- BC 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre ;
- BC 2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité ;
- BC 3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être ;

➤ Coût

. Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

➤ Certification

Les composantes de la certification reposent sur 3 Blocs de Compétences :

- BC 1 : Production et soutenance d'un rapport de stage (évaluation lors de l'examen) ;
- BC 2 : Épreuve « conduite de séance en sécurité » (évaluation lors de l'examen) ;
- BC 3 : Épreuve « entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés » (évaluation lors de l'examen) et épreuve « démonstration technique : travail à pied, travail sur le plat et au choix CSO ou PTV » (évaluation lors de l'examen). Avec attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur le Campus FFE.

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
Qualifiante en Animation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr

Olivier Picard, référent «handicap»
o.picard@cpa-lathus.asso.fr



À savoir

Code RNCP : 34491
Siret : 331 320 507 000 14
Code du diplôme : 56X33501
N° de déclaration organisme de formation :54
86 00 202 86

